



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE EN LIGNE ORIENTATION

Comment demander sa voie
d'orientation après la 2^{de} ?

Dialogue avec le conseil de classe

Se connecter au service en ligne Orientation

Compatible avec tous types de supports, tablettes,
smartphones, ordinateurs

Accès avec l'adresse unique
teleservices.education.gouv.fr

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Je sélectionne mon profil



Responsable d'élève



Élève

Le compte du représentant légal permet de formuler les choix et de prendre connaissance de l'avis du conseil de classe.

Le compte de l'élève permet de lire ce que le représentant légal a complété.



Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

 Responsable d'élève

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant

[Identifiant oublié ? →](#)

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe

[Mot de passe oublié ? →](#)

Se connecter

[Je n'ai pas de compte →](#)

ou

Je me connecte avec FranceConnect



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour ÉduConnect !

Se connecter avec mon compte ÉduConnect, l'identifiant et le mot de passe transmis par le chef d'établissement.

Fil des évènements

10
SEP

13
FÉV

Orientation après la seconde

Au 2^e trimestre, indiquez au conseil de classe vos souhaits d'orientation entre 1^{re} générale, 1^{re} technologique et 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique ».

Choisir son orientation

**Le Fil des événements
indique l'action à
faire.**

Informations générales

Vous avez un ou plusieurs enfants scolarisés à l'école élémentaire, au collège ou au lycée...

Remarque : Si vous n'êtes pas représentant(e) légal(e), aucun service n'est actuellement disponible pour les enfants à votre charge.

En qualité de représentant(e) légal(e), vous pouvez accéder aux services en ligne pour vos enfants depuis le menu [Mes services](#).

Retrouvez sur le portail [Scolarité Services](#) toutes les informations dont vous avez besoin pour suivre la scolarité et réaliser rapidement certaines démarches en ligne.

Vous pouvez par exemple...

Dès l'école élémentaire :

- Consulter le livret du CP à la 3e et télécharger notamment les diverses attestations présentes
- Si votre enfant entre en 6e : l'inscrire dans son collège (s'il propose le service)

À partir du collège :

- Vérifier vos informations personnelles ainsi que celles de votre enfant et, si besoin mettre à jour vos données (adresse, téléphone, courriel, etc.)
- Faire une demande de bourse
- Suivre la phase d'orientation en fin de 3e
- ...d'autres services peuvent être proposés par l'établissement de votre enfant

Progressivement, le portail [Scolarité Services](#) s'enrichira de nouvelles fonctionnalités pour faciliter votre quotidien.

Vos services en ligne sont dans le menu [Mes services](#).

**Accès aux services
en ligne dans le
menu Mes
services.**

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  



④ Orientation

 **Mes documents**

Paiement des factures

 Livret scolaire du
CP à la 3e

Liens utiles

**Sur la page d'accueil de Scolarité services choisir
Orientation à partir de la date indiquée par le chef
d'établissement.**

Assistance

Demander sa voie d'orientation après la 2^{de}

Dialogue avec le conseil de classe

Un seul des représentants légaux de l'élève peut faire la saisie des choix d'orientation.

L'un ou l'autre des représentants légaux pourra voir l'avis du conseil de classe sur les voies d'orientation choisies.

En cas de difficulté les responsables légaux peuvent s'adresser au chef d'établissement.

La démarche pour choisir son orientation est présentée avec des conseils pour s'informer et préparer son projet d'orientation.

Mes services

- Actualités
- Orientation**
- Fiche de renseignements
- Mes documents
- Païement des factures
- Livret scolaire du CP à la 3e
- Liens utiles

Choix d'orientation

Deuxième trimestre

Phase provisoire	Phase provisoire	Phase définitive	Phase définitive
Choix d'orientation Courant 2 ^e trimestre	Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 1^{re} générale ;
- 1^{re} technologique ;
- 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique ».

Si vous choisissez la voie générale, vous ferez connaître au conseil de classe les quatre enseignements de spécialité envisagés et éventuellement un cinquième si celui-ci n'est pas proposé dans l'établissement fréquenté.

Dans des situations particulières, les passerelles vers la voie professionnelle sont possibles. Pour préparer ce parcours, prenez rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale. Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera, pour chaque voie d'orientation demandée, son avis (favorable, réservé ou défavorable). Dans le cas de la demande d'accès à la voie professionnelle, il indiquera oui ou non.

Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception. Les choix d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif de fin d'année. Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'[Onisep](#).

Choisir son orientation

Une question, besoin d'aide ?

Assistance 

Mes services



📅 Actualités

| 📌 Orientation

📄 Fiche de
renseignements

📁 Mes documents

💳 Paiement des
factures

Choix d'orientation

Deuxième trimestre



Vous devez valider vos choix d'orientation afin qu'ils soient pris en compte.

Vous pouvez saisir jusqu'à 11 choix.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

+ Ajouter un choix

[Retour aux informations](#)

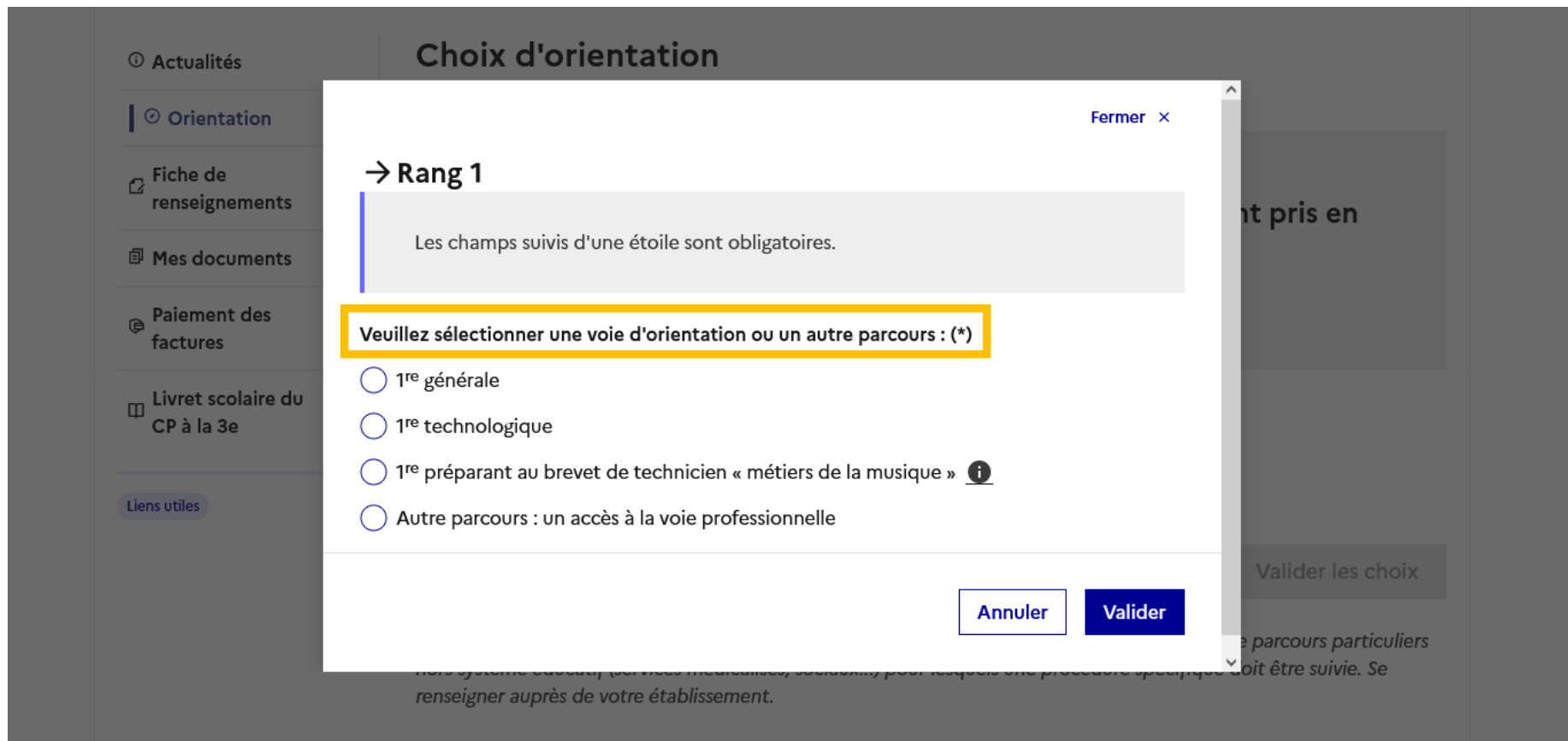
[Valider les choix](#)

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

Le bouton + Ajouter un choix ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation.



Actualités

Orientation

Fiche de renseignements

Mes documents

Paiement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

Liens utiles

Choix d'orientation

Fermer ×

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)

- ☐ 1^{re} générale
- ☐ 1^{re} technologique
- ☐ 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ
- ☐ Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Annuler Valider

Valider les choix

de parcours particuliers

notre système éducatif, les voies professionnelles, secondaires, pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

La sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence, il est possible de modifier les choix jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation à la date indiquée par le chef d'établissement.

Valider les demandes d'orientation

Les choix validés sont envoyés automatiquement à l'établissement pour le conseil de classe.

Mes services

Actualités

Orientation

Fiche de renseignements

Mes documents

Paiement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

Liens utiles

Choix d'orientation

Deuxième trimestre

Vous devez valider vos choix d'orientation afin qu'ils soient pris en compte.

Vous pouvez saisir jusqu'à 11 choix.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

RANG 1

1^{re} technologique : 1^{re} STI2D

RANG 2

1^{re} générale

Enseignements de spécialité choisis :

- Mathématiques ;
- Sciences économiques et sociales ;
- Physique-chimie ;
- Sciences de la vie et de la Terre ;
- Éducation physique, pratiques et culture sportives (hors établissement) .

+ Ajouter un choix

Annuler

Valider les choix

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

Un courriel avec le récapitulatif des choix validés est transmis à chaque représentant légal.

Les choix peuvent être modifiés jusqu'à la fermeture du service.

Mes services

- Actualités
- Orientation**
- Fiche de renseignements
- Mes documents
- Paieement des factures
- Livret scolaire du CP à la 3e

Liens utiles

Choix d'orientation

Deuxième trimestre

①

Vos choix ont bien été validés

Vous pouvez les modifier jusqu'à la fermeture du service en ligne.
Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements.

🗨 Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

RANG 1

1^{re} technologique : 1^{re} STAV

[Retour aux informations](#)[Modifier les choix](#)

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Je donne mon avis

SERVICES PUBLICS 

Une question, besoin d'aide ?

Assistance 

Voir l'avis du conseil de classe

Mes services



- Actualités
- Orientation**
- Fiche de renseignements
- Mes documents
- Paieement des factures
- Livret scolaire du CP à la 3e

Liens utiles

Avis provisoires d'orientation

Deuxième trimestre

Phase provisoire	Phase provisoire	Phase définitive	Phase définitive
Choix d'orientation Courant 2 ^e trimestre	Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre

Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe vous accusez réception des avis provisoires.
Pour préparer votre choix définitif vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale.

La participation aux journées portes ouvertes des établissements et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion et de s'informer sur les enseignements de spécialité pour la voie générale, les séries de bac pour la voie technologique et les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés.

[Voir l'avis du conseil de classe](#)

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

L'un ou l'autre des représentants légaux peut voir l'avis du conseil de classe.

Indiquez au conseil de classe
que vous avez bien pris
connaissance de son avis et
recommandation.

Si vous souhaitez discuter de
cet avis provisoire, prenez
contact avec le professeur
principal.

Mes services

Mes enfants

Actualités

Orientation

Fiche de renseignements

Mes documents

Palement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

Liens utiles

Avis provisoires d'orientation

Deuxième trimestre

Cet avis vous permet de poursuivre la réflexion sur le projet d'orientation de votre enfant pour faire les choix définitifs de fin d'année.

Réponse du conseil de classe aux demandes des représentants légaux

RANG 1

1^{re} STAV

Avis favorable

RANG 2

1^{re} générale

Avis favorable

Enseignements de spécialité demandés :

• Mathématiques ;

• Sciences économiques et sociales ;

• Physique-chimie ;

• Sciences de la vie et de la Terre .

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

☒

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (*)

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Retour aux informations

Valider

Une question, besoin d'aide ?

Assistance